

Courtage : feu vert au rachat de Meilleurtaux par Silver Lake

Publié le 17 septembre 2020

L'Autorité a analysé le pouvoir de marché de la nouvelle entité à l'issue de l'opération.

Compte tenu de l'absence de chevauchement d'activités entre le groupe Silver Lake et le groupe Meilleurtaux, l'Autorité a considéré que l'opération n'était pas de nature à porter atteinte à la concurrence et a autorisé l'opération sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 17 septembre 2020

[Lire le communiqué](#)